

# VALORISER SON BIEN ET FACILITER SA MISE EN LOCATION AVEC L'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Une aide pour améliorer le confort énergétique de votre bien immobilier situé dans les Outre-mer

## BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS LIÉES AU LOGEMENT



• **Propriétaires bailleurs,** ils doivent (ou leurs locataires) :

- être salariés d'entreprises du secteur privé

- et avoir des revenus respectant des plafonds de ressources modestes

→ Le logement se situe en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à Mayotte ou La Réunion

## OPÉRATIONS FINANÇABLES



• **Les travaux financables sont** en priorité, les travaux de rénovation et d'isolation adaptés au climat portant sur :

- la protection contre les rayonnements solaires des toitures, des murs et baies donnant sur l'extérieur, associés, le cas échéant, à l'installation de brasseurs d'air fixes,

- l'installation de régulation ou de remplacement de système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire performant,

- l'isolation thermique des planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert.



*En complément, l'aide peut financer des travaux de mise en sécurité électrique.*



## NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE

- Une aide gratuite sous forme de subvention jusqu'à 15 000 €



Un prêt complémentaire à taux préférentiel peut être proposé, sous conditions, pour financer le reste des travaux de rénovation énergétique et autres travaux de réhabilitation.



**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**



Aide et prêt soumis à conditions (notamment de ressources), disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur, et octroyés sous réserve de l'accord du prêteur Action Logement Services.



### BON À SAVOIR ! .....

- Aide gratuite sous forme de subvention
- Aide cumulable, sous conditions et dans la limite du coût total des travaux, avec l'Eco-PTZ ou l'aide de la collectivité locale



### WWW + D'INFOS

>> Consultez notre site Internet :  
[actionlogement.fr/outre-mer](http://actionlogement.fr/outre-mer)



### CONTACTEZ-NOUS .....

- Guadeloupe : 05 90 82 38 71
- Guyane : 05 94 31 25 67
- Martinique : 05 96 75 31 31
- Mayotte : 02 69 60 90 40
- La Réunion : 02 62 90 22 60